

Des accidents médicaux à la « crise systémique ». Le traitement médiatique des cas de surirradiations des hôpitaux d'Épinal et de Toulouse.

Florian PEDROT

Doctorant (CENS/Université de Nantes)

Résumé. La radiothérapie figure parmi les principales thérapeutiques de soin des cancers. Elle consiste, en externe, à irradier – de façon volontaire – un volume tumoral, en utilisant pour cela des faisceaux de rayonnements ionisants délivrés par accélérateurs de particules. Si cette technique participe à une large part des guérisons de cancers, le milieu des années 2000 est marqué en France par une succession d'accidents de surirradiations de plusieurs patients, au sein de deux hôpitaux, à Épinal et Toulouse. La communication propose d'examiner le traitement médiatique auquel ces événements de surirradiations ont été soumis, à partir de l'analyse informatique d'un corpus d'articles de presse écrite nationale et locale. Nous verrons que, après avoir été rattachés à la catégorie des accidents médicaux, ces actes de surirradiations vont progressivement recevoir la qualification de crise sanitaire.

Mots-clés. accidents médicaux, surirradiations, crise sanitaire

Introduction

Le 12 octobre 2006, l'Agence Régionale d'Hospitalisation (ARH) de Lorraine rend public, en conférence de presse, ce qui s'avérera être le plus grave accident de surirradiation survenu en milieu hospitalier en France. 23 patients, traités par radiothérapie¹ pour des cancers de la prostate à l'hôpital Jean-Monnet d'Épinal y ont été surirradiés, recevant des surdoses de rayons de l'ordre de 20% et plus. Un décès est directement imputable à ces surdoses. La mauvaise configuration d'un logiciel informatique est dans un premier temps mise en cause. Suite à diverses investigations, de nouveaux cas de surirradiations seront mis à jour dans cet hôpital, en raison de plusieurs dysfonctionnements. Au total, selon un bilan établi en 2008, ce ne sont pas moins de 5500² personnes traitées dans cet établissement qui sont susceptibles d'avoir reçu des surdoses de rayons à des degrés divers, de 1987 à 2006.

1 La radiothérapie constitue aujourd'hui, avec la chirurgie et la chimiothérapie, une des principales méthodes de traitement des cancers. Elle consiste à irradier un volume tumoral en utilisant pour cela des faisceaux de rayonnements ionisants (qui émettent de la radioactivité) délivrés par une machine appelée accélérateur linéaire de particules. C'est ce que l'on appelle la radiothérapie externe.

2 Voir par exemple l'article de l'*Est Républicain* (22/04/2008). Epinal : 5500 victimes de surirradiation à l'hôpital.

Quelques mois plus tard, le 23 mai 2007, d'autres cas de surirradiations de patients étaient rendus publics. Le journal *Aujourd'hui en France* révélait que 145 patients, traités pour diverses pathologies avaient été surirradiés lors d'un traitement en radiochirurgie³ au sein du CHU Rangueil de Toulouse. Une erreur d'étalonnage de la machine est d'emblée évoquée. L'erreur s'est produite sur une période d'un an, d'avril 2006 à avril 2007.

Alors que de nombreux accidents médicaux surviennent chaque année dans les structures de soins en France⁴, les médias d'information vont immédiatement s'emparer des événements de surirradiations d'Épinal et de Toulouse. Cette communication avait d'abord pour but d'en comprendre les raisons. D'autant que, après avoir été rattachés médiatiquement à la catégorie des accidents médicaux, ces actes de surirradiations de patients vont progressivement entrer dans une catégorie bien spécifique de définition des problèmes. Celle-ci a cours depuis les années 1990 et les événements liés au « sang contaminé ». Il s'agit de la catégorie de crise ou d'affaire de santé publique⁵. Pour quelles raisons une telle évolution du traitement médiatique de ces actes de surirradiation s'amorce-t-elle ? Est-ce le déroulement des événements proprement dit qui influe de cette manière sur le traitement médiatique déployé à leur égard ? Quelle serait alors la contribution spécifique du travail journalistique dans ce processus de qualification d'un événement en crise sanitaire ? Sans tomber dans le médiacentrisme, on s'attachera particulièrement à mettre en exergue le rôle des médias dans la dynamique de cette crise de santé publique. En tant qu'organes de tri et de production d'informations, les acteurs médiatiques participent, aux côtés d'autres acteurs, à la publicisation et donc à la définition même des problèmes.

Qui plus est, ces deux événements de surirradiations d'Épinal et de Toulouse sont médiatiquement indissociables l'un de l'autre. Ils ont été rendu public dans un laps de temps proche et ont donné lieu à une production journalistique conséquente. À titre d'exemple, 563 articles de presse écrite ont pu être recensés à leur propos entre le 12 octobre 2006 (date de la révélation des premiers cas de surirradiations à Épinal), et le 1er mars 2012, date de rédaction de la présente communication⁶. Les

3 La radiochirurgie est notamment utilisée dans le cadre de la prise en charge thérapeutique des malformations artérioveineuses cérébrales, et fait également partie de la thérapeutique des cancers. Elle se fonde, comme la radiothérapie, sur l'utilisation des rayonnements ionisants.

4 Neuf cents accidents médicaux surviennent chaque jour, en moyenne, dans les hôpitaux et cliniques français, selon l'enquête nationale sur les événements indésirables graves liés aux soins de 2009 (*Eneis*, parue en 2010).

5 Sur cette catégorie voir par exemple Henry, E. (2003). Du silence au scandale. Des difficultés des médias d'information à se saisir de la question de l'amiante, *Réseaux*, n°122, p.239 et suivantes. Pour résumer, dès lors que des faits sont présentés comme touchant un certain nombre de victimes aléatoirement, du fait d'actes répréhensibles d'acteurs qui sont susceptibles d'être mis en accusation pour cela (notamment parce qu'ils ont fait prévaloir des intérêts économiques sur des préoccupations de santé publique), alors ces faits peuvent prétendre à être érigés en crise ou affaire de santé publique.

6 Recensement des articles effectué via la base de données europresse.com, à partir du 12 octobre 2006 et arrêté au premier mars 2012, sur les sources de presse française disponibles via ce site (soit 399 sources). Ce recensement a permis de mettre en exergue la parution d'articles relatifs à ces événements de surirradiations dans les quotidiens suivants : *Aujourd'hui en France*, *La Croix*, *Le Figaro*, *Le Monde*, *L'Humanité*, *Libération* pour la presse quotidienne nationale (PQN). *Charente Libre*, *La Nouvelle République du Centre Ouest*, *La Voix du Nord*, *Le Bien Public*, *Le Journal de Saône-et-Loire*, *Le Parisien*, *Le Progrès*, *Le Télégramme*, *L'Est Républicain*, *L'Indépendant*, *Midi Libre*,

développements suivants s'appuieront exclusivement sur l'analyse des articles émanant de la presse écrite et parus durant la période délimitée ci-dessus. Une sélection des titres de presse a toutefois été opérée, et ceci selon trois critères : le nombre d'articles consacrés au sujet des surirradiations de patients dans les titres de presse en question ; le tirage de ces titres, en s'appuyant sur les chiffres de l'office de justification des diffusions (OJD) ; et enfin l'aire de diffusion des ces titres (quotidiens de presse nationale - PQN - ou régionale - PQR -)⁷. Au terme de cette sélection, 139 articles⁸ de PQN ont été inclus dans l'analyse, répartis comme suit : 40 articles pour *Le Monde*, 22 articles pour *Libération*, 77 articles pour *Aujourd'hui en France*. Quant aux articles de PQR, ils sont au nombre de 185 : 108 pour l'*Est Républicain*, quotidien régional de la région Lorraine et donc présent à ce titre à Épinal, et 77 pour *La Dépêche*, diffusé sur la région Midi Pyrénées, dont Toulouse est la préfecture.

Pour mener à bien l'analyse, le logiciel informatique Prospéro® a été mobilisé. Acronyme de *programme de sociologie pragmatique, expérimentale et réflexive sur ordinateur*, Prospéro® a été développé afin de traiter de corpus de textes relatifs à des controverses, des affaires, des crises. Autant de configurations qui peuvent recevoir « l'appellation (...) de "dossiers complexes". »⁹ Ce logiciel offre la possibilité de mettre à jour les grandes structures de ces dossiers (événements marquants, acteurs principaux, arguments etc.). Auparavant, un travail de codification des textes et de codage des entités qui y figurent est à réaliser. C'est ainsi que furent notamment construits (ou repris directement du logiciel) plusieurs regroupements sémantiques, nommés « êtres fictifs » dans Prospéro®. Il s'agit de rassembler sous une même appellation des entités (personnes, objets, institutions...) qui figurent dans les textes étudiés. Des formes graphiques très proches de l'appellation que l'on s'est choisie ou au contraire lexicalement éloignées (mais qui ont un sens proche) sont ainsi regroupées sous une même appellation. Par exemple, sous celle d'« AFFAIRE@¹⁰ », on trouve les entités « affaire », « affaires »¹¹, mais aussi des formes graphiques comme « catastrophe sanitaire », « scandales », « scandale ».

Ces recoupements permettent d'amorcer et d'étayer l'analyse. Ils ont permis de distinguer, sur la période étudiée (octobre 2006-mars 2012) trois phases dans le

Ouest-France, Sud-Ouest pour la presse quotidienne régionale (PQR). *Le Point, L'Express, Marianne* pour les hebdomadaires. Les dépêches de l'*Agence France Presse* sont aussi incluses, tout comme celles parues sur un site web spécialisé dans l'assurance aux personnes et dont europresse.com fait état. Le mot clé utilisé pour la recherche est « surirradiés ».

7 Ce dernier critère a conduit à prendre en compte un quotidien régional non référencé dans la base de données europresse.com : le quotidien *La Dépêche*. Principal quotidien régional de Midi-Pyrénées, celui-ci a en effet consacré de nombreux articles aux événements de surirradiations toulousains.

8 En considérant qu'un titre d'article est égal à un texte. C'est dire que, si au sein d'un article figurait un encart, deux textes furent comptés et non un seul.

9 Chateauraynaud, F. (2003). *Prospéro. Une technologie littéraire pour les sciences humaines*, Paris : CNRS éditions, p.17.

10 Par convention, c'est ainsi que l'on figure les êtres fictifs dans le logiciel.

11 À l'appui de ce rapprochement, il est possible de mentionner les travaux d'Élisabeth Claverie, qui ont montré la relation étroite qui unit « affaires et Forme Affaire » (les premières revêtant souvent dans les discours des acteurs le statut d'occurrences réflexives de la Forme Affaire). Voir Boltanski, L. & Claverie, É. (2007). *Du monde social en tant que scène d'un procès*. In Boltanski, L. et al., *Affaires, scandales et grandes causes*, (pp. 395-452). Paris : Stock.

traitement médiatique des actes de surirradiations des hôpitaux d'Épinal et Toulouse. Il s'agit désormais d'en rendre compte.

Des accidents médicaux et une mise en intrigue : une défaillance de la relation médicale (12 octobre 2006 - 5 mars 2007).

Cette phase du traitement médiatique déployé à propos des événements de surirradiations en milieu hospitalier correspond aux premiers mois qui ont suivi la conférence de presse de l'ARH de Lorraine révélant l'existence de cas de surirradiations spinaux, en octobre 2006. Elle prend fin la veille de la parution d'articles de presse rendant compte d'un premier rapport d'expertise à leur sujet, début mars 2007¹². Ces articles introduisent en effet, par le fait même de traiter d'un tel rapport, des discours différents sur les événements¹³. Les contours de ces derniers seront décrits au moment d'évoquer la deuxième phase du traitement médiatique, ci-après.

Il demeure que, durant la première phase, loin d'être appréhendés comme une affaire ou un problème de santé publique, ces cas de surirradiations de patients survenus à Épinal sont d'abord traités médiatiquement sous l'angle de l'accident médical. Bien plus, ils font l'objet d'une mise en intrigue, avec, au centre de celle-ci, la figure de la victime d'accident médical.

Non une affaire, mais des accidents.

La conférence de presse de l'ARH de Lorraine révélant la survenue de surirradiations à Épinal est relayée par l'ensemble des quotidiens sélectionnés pour l'étude. Le vocabulaire constitutif de notre être fictif ACCIDENT@¹⁴ est fortement mobilisé dans ces articles de PQN et de PQR recueillis sur la période d'octobre à mars 2007 (respectivement 24 et 13 occurrences y font référence). C'est le cas également de l'entité « logiciel » qui renvoie à l'élément fourni par l'ARH de Lorraine en conférence de presse pour expliquer ces surirradiations de patients. Celui-ci a fait l'objet d'un « dysfonctionnement » apprend-on. 11 occurrences y font référence dans 5 articles sur les 8 parus durant cette période en PQN, et 16 en PQR, présentes dans 7 articles sur 11. Quant à l'être fictif AFFAIRE@, 7 occurrences seulement y renvoient dans les articles de PQN et 8 en PQR, le plaçant respectivement au quatorzième et douzième rang des entités présentes dans ces articles¹⁵. C'est donc bien d'un accident médical qu'il s'agit, et non d'une affaire de santé publique à l'époque. Si bien qu'aucun éditorialiste ne prend position politiquement sur ces événements durant cette période. Les pages dans lesquelles paraissent les articles de presse s'intitulent « Vivre mieux » (*Anjourd'hui en France*), ou encore « Société » (*Le Monde*, *Libération*), ou même « Région » (*Est Républicain*). Des surtitres « Santé » sont accolés à la plupart de ces

12 Les cas de surirradiations toulousains n'étaient donc pas encore rendus publics.

13 Sur les propriétés de tels rapports d'expertises, voir De Terssac, G. & Gaillard, I. (2008). Relire les rapports d'expertise sur la catastrophe d'AZF : Essai sur le travail d'expertise. In De Terssac, G. & Gaillard, I. (Ed.), *La catastrophe d'AZF : l'apport des Sciences Humaines et Sociales*, (pp. 143-164). Paris : Lavoisier.

14 Celui-ci regroupe par exemple des entités comme « accidents de radiothérapie », « accidents », « incidents », « Accidents ».

15 Alors même que ACCIDENT@ accède respectivement à la quatrième et dixième place des entités présentes dans les articles de PQN et PQR de cette période.

articles, d'autant que ce sont, notamment en PQN, des journalistes spécialisés dans les questions de santé à l'époque, qui s'en emparent (par exemple, Cécile Prieur pour *Le Monde*, et Marc Payet pour *Aujourd'hui en France*).

Une mise en intrigue.

En plus de la dimension accidentelle – et donc extraordinaire – de ces actes de surirradiations de patients¹⁶, un autre élément a favorisé leur reprise médiatique. Ils pouvaient en effet parfaitement s'insérer dans le type de récit habituellement développé par les journalistes lorsqu'ils ont à rendre compte d'un accident médical. Avec la médiatisation croissante dont les accidents médicaux font l'objet depuis les années 1980-1990, une figure de la victime de l'accident médical a en effet émergé dans la presse¹⁷. Non seulement confrontée à une situation de catastrophe individuelle, celle-ci doit également faire face à la froideur des institutions, notamment hospitalières. Or, c'est précisément de cette manière que les articles parus durant cette période sont « anglés ». Les patients ou leurs proches ne sont pas absents des comptes rendus médiatiques. Des témoignages étaient en effet certains articles de cette période. L'être-fictif PATIENTS-FAMILLES DE@¹⁸ arrive ainsi au premier rang des entités mobilisées au sein des corpus constitués d'articles de PQN et PQR parus d'octobre 2006 à mars 2007. 46 occurrences y renvoient dans le corpus d'articles de PQN délimité, parmi lesquelles 4 noms propres ; 80 occurrences y font référence dans le corpus d'articles de PQR, dont 22 noms propres. Cette présence des patients surirradiés ou de leurs proches dans les articles participe d'une mise en intrigue des événements de surirradiations. Cette dernière fait intervenir la figure de la victime d'accident médical, au prise avec des institutions distantes, froides. À titre d'exemple, cet extrait d'article paru dans le quotidien *L'Est Républicain*¹⁹, dans lequel un proche d'une patiente surirradiée est interviewé :

« Une chape de plomb

Début 2006, les douleurs aux vertèbres deviennent insupportables : "Elle avait le dos bloqué, je n'ai jamais vu une personne souffrir comme ça. On ne savait que faire, comment la prendre. Aux urgences de l'hôpital d'Épinal, on lui a dit qu'elle prenait mal le traitement recommandé par son médecin traitant. Mais les médicaments comme les piqûres n'empêchaient pas les nausées." (...). Jean-Luc déplore "avoir senti une chape de plomb à Jean-Monnet." Aujourd'hui, il veut savoir toute la vérité. »

16 Selon Pierre Bourdieu en effet, les journalistes s'intéressent à « l'extraordinaire, à ce qui rompt avec l'ordinaire, à ce qui n'est pas quotidien - les quotidiens doivent offrir quotidiennement de l'extra-quotidien, ce n'est pas facile... D'où la place qu'ils accordent à l'extraordinaire ordinaire, c'est-à-dire prévu par les attentes ordinaires, incendies, inondations, assassinats, faits divers. ». Voir Bourdieu, P. (1996). *Sur la télévision / L'emprise du journalisme*. Paris : Raisons d'agir éditions.

17 Sur ce point, voir Barbot, J. (2007). *Droits des malades/droits des victimes : évolution des débats publics sur la réparation des accidents médicaux*. In Tabuteau, D. (Ed.), *Les droits des malades et des usagers du système de santé, une législation plus tard*. Paris : Presses de Sciences Po. Ou encore Barbot, J. & Calibault, I. (2012). *Figures de victimes et réparation des violences faites aux corps. Quand la chirurgie esthétique se donne à voir*. *Politix*, n°90, pp. 91-113.

18 Celui-ci regroupe des formes graphiques comme « patients », « patient » mais aussi des noms propres de personnes surirradiées ou de proches.

19 Vannson, J.-P. (01/02/2007). *Épinal. Nouvelles plaintes contre les irradiations*. *Est Républicain*.

La redéfinition des actes de surirradiations dans la presse écrite (6 mars 2007- fin septembre 2007).

À partir de début mars 2007, une deuxième phase du traitement médiatique des actes de surirradiations en milieu hospitalier se dessine. Ces derniers se voient en effet attribuer médiatiquement une définition en termes d'affaire, de crise sanitaire. Cette évolution sera progressive. Elle s'amorce avec la parution des conclusions issues de rapports d'expertises sur les surirradiations spinales en mars 2007, dont l'ensemble des quotidiens de presse écrite sélectionnés vont faire état. Puis se poursuit avec la conduite d'une enquête journalistique provenant d'un quotidien de la presse « populaire »²⁰, révélant la découverte de nouveaux cas de surirradiations. La qualification de crise sanitaire sera attribuée définitivement aux événements de surirradiations de patients dès lors que les quotidiens nationaux situés en position de surplomb au sein du champ médiatique la reprendront. L'apparition d'associations de victimes spécifiquement mobilisées sur le sujet des surirradiations n'est pas étrangère à cette extension.

Des rapports d'expertise à l'origine d'une redéfinition du problème.

Comme il est d'usage après de tels accidents médicaux, des rapports d'expertise ont été commandés par les « autorités sanitaires » (en l'occurrence, le ministère de la Santé), afin de disposer d'un panorama des circonstances entourant la survenue de surirradiations à Épinal. Un premier rapport sera rendu public le 6 mars 2007. Celui-ci a été réalisé par l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) et l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). L'ensemble des quotidiens de presse écrite en font état. Les titres des articles pointent un rapport « accablant » pour l'hôpital, selon *Aujourd'hui en France* et *l'Est Républicain* (6/03/2007). Ce rapport met à jour « les erreurs en série du service de radiothérapie » pour *Libération* (7/03/2007), et non plus seulement une erreur liée à un logiciel informatique. C'est aussi le sens de l'article du *Monde* (8/03/2007), pour qui « une chaîne de défaillance » a été mise en lumière. « Tout est parti d'une erreur de manipulation du nouveau logiciel de dosimétrie. Cela s'est produit dans un contexte particulier : bâtiment vétuste, difficultés d'organisation d'un service travaillant en vase clos, manipulateurs peu ou mal formés sur un logiciel en anglais... ». Bref, comme tout rapport de ce type, celui-ci donne « à revoir la catastrophe »²¹ et met également en circulation « une vision "sur" la catastrophe »²² elle-même, qui se retrouve dans la presse. Cette « vision » légitime – puisque issue d'organismes ou d'agences publiques et/ou indépendantes – met en cause l'activité (ici de radiothérapie) telle qu'elle a été pratiquée au sein de l'hôpital incriminé. D'autant plus qu'un second rapport sur les événements d'Épinal sera rendu public en ce mois de mars 2007. Sollicité par le ministère de la Santé pour mener une expertise complémentaire, l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) rend ses conclusions fin mars 2007. Ce rapport ne propose pas seulement un « retour » sur la catastrophe, il met à jour une extension des cas accidentels en nombre et dans le temps, ce dont la presse écrite rend abondamment compte. « L'enquête sur les dysfonctionnements dans le service de radiothérapie de l'hôpital d'Épinal (Vosges) prend de

20 Sur la hiérarchisation des médias au sein de l'espace médiatique, voir entre autres Champagne, P. & Marchetti, D. (1994). L'information médicale sous contraintes, *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, Vol-101-102, p. 59.

21 De Terssac, G. & Gaillard, I. (2008). Relire les rapports d'expertise sur la catastrophe d'AZF : Essai sur le travail d'expertise. *Op cit.*, p.144.

22 *Ibid.*, p.144.

nouvelles proportions » pour *Aujourd'hui en France* (24/03/2007). « Plus de 400 patients ont été victimes de surirradiations à l'hôpital d'Épinal » rajoute *Le Monde* (27/03/2007). En effet, en plus de la vingtaine de patients surirradiés à 20% et plus, 397 cas de surirradiations supplémentaires ont été découverts (avec des surdoses de rayons de l'ordre de 8%, pour des patients traités pour des cancers de la prostate au cours des années 2001 à 2006). Les informations contenues dans de tels rapports d'expertise peuvent donner prise à une nouvelle façon de poser le problème des actes de surdosage en milieu hospitalier. Bien plus que des accidents isolés mettant en scène des victimes d'un drame médical, ne serait-on pas finalement en présence de défaillances d'un secteur de soin dans son entier ?

Une problématisation en termes de scandale localisée d'abord au sein d'un quotidien de la presse populaire.

C'est précisément une telle problématisation en termes de crise ou d'affaire qui va affleurer suite à la publication de rapports d'expertise, du moins dans un quotidien en particulier. Celle-ci s'inscrit bien en effet dans la ligne éditoriale de certains d'entre eux, habitués à formaliser les problèmes suivant cette grille d'analyse. C'est le cas notamment du quotidien *Aujourd'hui en France*. Le champ journalistique est « un espace composé de supports à la fois diversifiés et hiérarchisés entre eux »²³. *Le Parisien-Aujourd'hui en France* fait partie de la presse écrite populaire qui regroupe des titres de presse occupant une position subalterne dans ce champ (*Le Monde* étant en position de surplomb). Or, l'article de ce quotidien publié à l'occasion de la parution du rapport d'expertise de l'IRSN de fin mars 2007 ne se contente pas d'établir, comme le fera *Le Monde*, un compte rendu formel de ce rapport. Le rédacteur de l'article, Marc Payet, en charge des questions de santé dans ce quotidien, s'interroge sur le fait de savoir si les cas de surirradiations spinaux ne constitueraient pas finalement une alerte pour le secteur de la radiothérapie. « L'enquête préliminaire ainsi qu'un rapport récent (...) ont attribué l'origine de ce grave accident à une mauvaise utilisation d'un logiciel (...) ! La question aujourd'hui est de savoir si ce problème est isolé ou pas. Le sujet est d'importance car cent quatre-vingt mille Français sont traités chaque année par radiothérapie. »²⁴. Presque un mois jour pour jour après cet article, le même journaliste va faire paraître un scoop révélant la découverte de 145 nouveaux cas de surirradiations au sein d'un hôpital Toulousain, le CHU Rangueil. La problématisation en termes de crise sanitaire potentiellement émergente initiée dans le précédent article un mois plus tôt invitait en quelque sorte ce journaliste spécialisé à ne pas contrevenir à une règle fondamentale du champ journalistique : celle de non dépassement par la concurrence²⁵. S'il s'avérait en effet que les cas de surirradiations spinaux étaient bien révélateurs d'une véritable affaire sanitaire, alors, le sujet ne devait pas être laissé à la concurrence. Le scoop en question est d'ailleurs précédé d'un surtitre « ENQUÊTE ». Ce qui témoigne de l'intérêt que porte ce quotidien à la thématique des surirradiations en milieu hospitalier à l'époque. L'article problématise cette fois-ci clairement la question des surirradiations sous l'angle de l'affaire ou crise de santé publique, en convoquant,

23 Champagne, P. & Marchetti, D. (1994). L'information médicale sous contraintes, *op cit*, p.60.

24 Payet, M. (24/03/2007). Les accidents de radiothérapie se sont multipliés en France. *Aujourd'hui en France*.

25 Cela demanderait toutefois confirmation auprès du journaliste lui-même. L'absence d'entretiens avec ces derniers est du reste une des principales limites d'une telle étude. Nous y reviendrons dans notre conclusion.

en plus de ces nouveaux accidents et ceux d'Épinal, d'autres cas survenus antérieurement. Dès le chapeau de l'article, il est en effet écrit que, « *traités pour des cancers, 145 patients ont reçu des doses excessives de rayonnement au CHU Rangueil de Toulouse. Après les dysfonctionnements constatés dans les hôpitaux d'Épinal, Lyon et Grenoble, cette affaire relance le débat sur la radiothérapie.* ». L'ensemble des quotidiens de presse écrite sélectionnés pour cette étude vont rendre compte de cette découverte de nouveaux cas de surirradiations toulousains, le lendemain. Aucun d'eux ne généralise toutefois immédiatement le sujet des surirradiations en milieu hospitalier sous l'angle des dangers liés à une thérapeutique toute entière. « Le scandale des irradiés », surtitre d'un article du *Parisien-Aujourd'hui en France* du 5 juin 2007²⁶, est pour l'heure localisé dans ce quotidien.

L'extension de la problématisation de crise sanitaire à l'ensemble de la presse écrite nationale.

Il faut attendre le 13 juin 2007 et « *la suspension des radiothérapies (...) dans quatre CHU, à Nancy, Montpellier, Tours et Paris* »²⁷, pour voir *Libération* et son journaliste spécialisé en santé Éric Favereau, poser la question de savoir s'il y a « *quelque chose de pourri dans le monde de la radiothérapie ?* ». Cette interrogation traduit une généralisation, dans ce quotidien, de la problématisation des surdoses de rayonnements aux dangers d'une thérapeutique toute entière. S'agissant du *Monde*, c'est au cours d'une interview de la ministre de la Santé d'alors, Mme Bachelot, réalisée par deux journalistes spécialisés dans la santé et un dans les questions « sociales », que l'on observe une modification sensible de la problématisation de la question des surirradiations en milieu hospitalier. L'interview paraît au mois de juin 2007, le 22 précisément. Son objet n'est pas la question des surdosages en propre, mais celle des dépenses de santé²⁸. Pourtant, au début de l'interview, on relève cette interpellation : la ministre est invitée à détailler la « *réponse* » qu'elle compte apporter « *à la succession d'accidents de radiothérapie* ». Celle-ci signifie d'abord que, « *au delà de la catastrophe d'Épinal, nous sommes face à une crise systémique* » de la radiothérapie. La question des journalistes ainsi que la réponse de la ministre prennent place dans un contexte, certes de découverte de nombreux cas accidentels, mais également de regroupement des patients surirradiés au sein d'associations de victimes. L'association SOS Irradiés 31, mobilisée autour des surirradiations toulousaines, fut en effet créée le 13 juin 2007, soit un peu plus d'une semaine avant cette interview. L'Association Vosgienne des Surirradiés de l'Hôpital d'Épinal (AVSHE) verra précisément le jour au lendemain de cette interview du *Monde*²⁹. Or, en se regroupant en association, les surirradiés passent de « l'existence sérielle » à « l'existence collective »³⁰. Ils peuvent donc faire exister

26 Payet, M. (05/06/2007). Scandale des irradiés. *Aujourd'hui en France*.

27 Favereau, É. Les services de quatre CHU suspendus pour un manque de précision des rayons. *Libération*, 13/06/2007.

28 Benkimoun, P. Blanchard, S. Delberghe, M. (22/06/2007). On ne peut pas lier mécaniquement dépenses et performances du système de santé. *Le Monde*.

29 À noter que deux autres associations figurent dans les articles de presse recueillis, mais de façon plus marginale toutefois (car regroupant moins de patients surirradiés) : L'AVAAC (Association d'Aide aux Victimes d'Accidents Corporels) qui est présente dans le dossier spinalien. Et la FNATH (Fédération Nationale des Accidentés du Travail et Handicapés), qui intervient dans le dossier toulousain.

30 Bourdieu, P. (1984). La délégation et le fétichisme politique, *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol 52-53, p.50.

dans l'espace public une parole qui leur est propre. Celle-ci se manifeste par la mise en lumière accrue des conséquences liées à ces actes de surdosages dans la vie quotidienne des patients. Par exemple, alors même que, note un journaliste de *La Dépêche* fin mai 2007, « [l'association SOS Irradiés] n'est pas encore créée officiellement, [elle] a déjà reçu une dizaine d'appels. Des premiers témoignages se dégagent un tableau de complications concordantes : paralysie faciale, douleur, perte de l'audition (...) »³¹. La présence d'associations de surirradiés donne une assise supplémentaire à la nouvelle présentation médiatique des faits en termes de crise sanitaire, et ceci en fournissant des données tangibles sur l'état de santé des surirradiés. Si bien que, au milieu de l'année 2007, l'ensemble des médias de presse écrite nationale ont investi le thème des surdosages de rayons sous l'angle de la crise sanitaire. Le fait que, sur 134 occurrences renvoyant à l'être fictif « AFFAIRE@ » en PQN, 69 apparaissent entre le mois de juin 2007 et le mois de septembre 2007, l'illustre bien (23 occurrences sur 162 au total en PQR durant cette période). Tout comme l'atteste le fait que des articles de fond (quand ce n'est pas un édito) ne faisant pas en priorité référence aux accidents toulousains ou spinaliens, paraissent durant cette période (surtout en PQN).

A l'image de l'article du 5 juillet 2007 du journal *Le Monde*³². Intitulé « *Médecine nucléaire et culture de sûreté* », cet article a pour thème principal la question fondamentale du « *dépistage [des] sources d'accidents* ». Les rédacteurs s'emploient en effet à mettre en exergue les « *défis* » auxquels sont confrontés les professionnels et les pouvoirs publics. Parmi eux, un « *afflux des malades* » dans un contexte de pénurie de « *radiophysiciens* ». Ou encore « *des machines (...) de plus en plus sophistiquées* ». Et enfin, une pratique professionnelle consistant à signaler les erreurs aux autorités (à l'ASN notamment) défailante. Aussi, « *l'échelle d'évaluation des incidents de radiothérapie, en préparation, s'annonce (...) comme un outil indispensable* ». Le seul édito de presse écrite consacré aux surirradiations de patients qu'il est possible de relever, revêt d'ailleurs une même tonalité prospective et critique. Celui-ci, signé de Didier Pourquery, alors directeur délégué de la rédaction de *Libération*, est paru le 13 septembre³³. Soit quasiment un an après la révélation des premiers cas de surdosages à Épinal. L'éditorialiste affirme d'emblée que ce qui s'est passé à Épinal « *est bien une "catastrophe sanitaire", comme l'a dit le ministre* ». Il pointe ensuite « *deux dérives qui peuvent être préoccupantes* ». D'abord, le côté « *économiquement très rentable* » de la radiothérapie, qui peut inciter les hôpitaux à vouloir « *"faire du chiffre"* ». « *Deuzjo* », la difficulté à « *mener des évaluations et des contrôles* ». Et, « *si on y ajoute des dérapages proprement incroyables, comme ces (...) "bidouillages" informatiques mal maîtrisés, on a tous les ingrédients d'une affaire qui devrait faire réfléchir les autorités sanitaires (...)* ». La définition des actes de surdosages de rayonnements (ici spinaliens) en termes de crise facilite, dans ce quotidien, l'intervention d'un journaliste non spécialisé dans les questions de santé pour couvrir ces événements. « *Plus l'événement prend de l'importance, plus ce sont des journalistes polyvalents ou généralistes qui le traitent.* »³⁴.

31 Laparade, L. (30/05/2007). De quel mal souffrent les irradiés de Ranguéil. *La Dépêche*.

32 Benkimoun, P. Morin, H. (05/07/2007). Médecine nucléaire et culture de sûreté. *Le Monde*.

33 Pourquery, D. (13/09/2007). Dérapages, *Libération*.

34 Marchetti, D. (1997). *Contribution à une sociologie des transformations du champ journalistique dans les années 80 et 90. À propos d' « événement Sida » et du « scandale du sang contaminé »*. Thèse de doctorat, EHESS, p. 72.

Le suivi de la mise en œuvre de nouvelles règles et du « parcours de réparation »³⁵ des victimes, (octobre 2007-mars 2012).

L'accès des actes de surirradiations en milieu hospitalier au statut de nouvelle crise sanitaire implique désormais pour les quotidiens de presse un suivi régulier du dossier, inaugurant une troisième phase du traitement médiatique. Il est intéressant de noter cependant que les articles parus au cours de cette phase déployaient moins, dans l'ensemble, une présentation du problème en termes de scandale, d'affaire³⁶. D'octobre 2007 à mars 2012, la « propriété du problème » revient de nouveau aux journalistes de santé. Schématiquement, il est possible de diviser les comptes rendus médiatiques ultérieurs en deux catégories. La première regrouperait les articles consacrés au suivi de la mise en œuvre de nouvelles mesures réglementaires dans le secteur des soins par rayonnements ionisants. Celles-ci sont présentées comme étant le moyen de se prémunir contre les « dérappages » de tout un secteur. En proportion, ces articles émanent plus de la PQN que de la PQR. Une deuxième catégorie d'articles se concentrerait plutôt sur la restitution du difficile « parcours de réparation » dans lequel sont engagées les personnes surirradiées. La PQR contribue cette fois-ci davantage à alimenter cette catégorie que la PQN.

Le suivi des nouvelles réglementations dans le secteur des soins par rayonnements.

La mise en place de nouvelles règles dans les établissements de soins par rayonnements est un sujet qui préoccupe en effet la presse. En novembre 2007, le journaliste spécialisé dans les questions de santé à *Libération* écrit que, suite aux événements de Toulouse et d'Épinal, il y a « *le feu au lac* »³⁷. C'est donc « *en urgence que Roselyne Bachelot, ministre de la Santé, a présenté (...) son plan de qualité sur la radiothérapie en France.* » 32 mesures sont proposées pour mettre des « *garde-fous* » à cette thérapeutique précise-t-il. Le journaliste suggère que, parmi ces 32 mesures, « *la plus nécessaire sera assurément "l'obligation de recourir à la dosimétrie in vivo"* ». Un peu moins d'un an plus tard, *Le Monde* publie un article intitulé « *La radiothérapie mettra des années avant d'atteindre un niveau satisfaisant* »³⁸. Il est fait état de la prochaine publication des lettres d'inspections de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN). Celles-ci portent sur 180 centres de radiothérapie français. Le journaliste y interroge le président de cette autorité. Celui-ci précise qu'il « *y a globalement un déficit de personnel et clairement des insuffisances de qualité* ». Mais, ajoute l'auteur de l'article, un « *plan de formation* » de nouveaux physiciens médicaux est en cours.

35 Nous reprenons le concept de Barbot, J. & Calibault, I. (2012). Figures de victimes et réparation des violences faites aux corps. Quand la chirurgie esthétique se donne à voir. *Politix*, n°90, p.107.

36 À l'exception toutefois d'*Aujourd'hui en France*, qui, le 23 juillet 2010 encore, à l'occasion d'une éventuelle décision de fermeture, par les autorités sanitaires, du centre de radiothérapie de Guéret (Creuse), titrait : « Radiothérapie : le rapport secret qui relance le débat ». Mais, cela a été souligné, ceci est dû au fait que ce quotidien, en raison de son positionnement dans le champ de production de l'information, se saisit plus volontiers des problèmes sous cet angle.

37 Favereau, É. (30/11/2007). Un plan pour une radiothérapie plus sûre, *Libération*.

38 Morin, H. (02/07/2008). La radiothérapie mettra des années avant d'atteindre un niveau satisfaisant, *Le Monde*.

La restitution du parcours de réparation des victimes de surirradiations.

L'enjeu qui mobilise les surirradiés et leurs associations à partir du milieu de l'année 2007 et jusqu'à 2012 – se voir attribuer le statut de victimes – constitue également l'objet premier d'articles de PQN certes, mais surtout de PQR durant toute cette période. Il est vrai que le pacte de lecture de ce dernier type de presse, adossé à un espace local, implique la diffusion d'informations avant tout ciblées sur cet espace³⁹. Sans compter que les associations de victimes, à Épinal comme à Toulouse, souhaitaient s'appuyer sur la médiatisation de leur cause pour obtenir des avancées. Les articles de presse recueillis durant cette période dessinent donc le « parcours » emprunté par les surirradiés pour tenter d'obtenir « réparation », et ceci par l'octroi du statut de victimes. Un statut qui passe par l'obtention d'indemnisations financières et/ou le déclenchement de procédures judiciaires. Autant d'éléments évoqués dans les articles de cette période. Ci-dessous figurent à titre d'exemple les grands traits du traitement du dossier toulousain par *La Dépêche* au cours de cette période. La principale information du quotidien s'agissant de ce dossier au mois d'octobre 2007 réside dans le fait que « le CHU de Toulouse est prêt à participer à des expertises médicales amiables »⁴⁰. En décembre 2007, on apprendra que « les associations » se félicitent « de la décision du CHU de Toulouse d'accorder "une provision à valoir sur le préjudice spécifique des victimes" », mais qu'elles « contestent le montant des indemnisations »⁴¹. Quelques jours plus tard, la « provision d'indemnisation » sera « revue à la hausse », passant de 3000 à 5000 euros, renseigne le quotidien⁴². Début février 2008, est annoncée la mise en place prochaine d'un « comité de suivi et d'indemnisation. (...) ». Mais début avril 2008, « l'ouverture d'une information judiciaire » est annoncée pour « homicide involontaire » et « blessures involontaires »⁴³. Le suivi des procédures d'indemnisation et des investigations judiciaires se poursuivra de la sorte au cours des années 2009, 2010 et 2011. Dans les trois premiers mois de 2012, aucun article sur le sujet ne paraîtra.

Conclusion

La qualification des actes de surirradiations en termes de crise d'un secteur de soin dans son entier a été progressive. Elle résulte à la fois de la mise à jour, par l'intermédiaire de rapports officiels, de pratiques « accablantes » au sein d'un hôpital français. Ainsi que de la révélation - dans et par la presse - de nouveaux cas de surdosages, laissant penser que ceux-ci « se multiplient ». Cette étude présente certaines limites et devrait être par conséquent complétée à l'avenir. Elle s'appuie en effet sur un matériau unique (un corpus d'articles de presse écrite nationale et régionale). Les analyses produites dans des recherches de ce type mettent donc d'emblée de côté les représentations des journalistes à l'égard du sujet qu'ils ont pourtant traité. Or, de nombreuses études ont montré combien ces représentations exercent une influence, non seulement sur la présentation des

39 Voir Frisque, C. (2002). *L'activité journalistique au quotidien : Travail relationnel, identitaire et rédactionnel des journalistes de la presse quotidienne régionale*. Thèse de doctorat, Université Paris-X Nanterre.

40 Rouch, J.-J. (02/10/2007). Ranguel. Irradiés : le CHU accepte l'expertise, *La Dépêche*.

41 Non signé, (24/12/2007). Les associations de surirradiés contestent le montant de l'indemnisation. *La Dépêche*.

42 Non signé, (28/12/2007). Surirradiés de Toulouse : la provision d'indemnisation revue à la hausse, *La Dépêche*.

43 Laparade, L. (04/04/2008). Irradiés de Ranguel l'hypothèse de «l'homicide involontaire», *La Dépêche*.

événements en tant que tels, mais également sur les moyens d'investigations employés pour informer⁴⁴. Par conséquent, des entretiens approfondis avec des journalistes s'imposent à l'avenir. D'autre part, compte tenu de la place occupée par la télévision dans le champ journalistique⁴⁵ il s'agira à l'avenir d'inclure dans notre analyse des reportages de journaux télévisés ou d'émissions de télévision consacrés au sujet des surirradiations de patients. Les différentes phases du traitement médiatique déployé à leur égard et qui se détachent ici, pourraient en effet très bien avoir été influencées par la diffusion de tels sujets télévisés.

44 Voir Marchetti, D. (2010). *Quand la santé devient médiatique. Les logiques de production de l'information dans la presse*, Grenoble : PUG.

45 Voir Bourdieu, P. (1996). *Sur la télévision / L'emprise du journalisme*, op. cit.